

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pacte d'engagement des transporteurs routiers des carrières et usines de BOURG DES MAISONS

Les activités des carrières et des usines du secteur sont en pleine expansion, ce qui va générer, en plus d'une évolution de l'économie du territoire, une augmentation du trafic poids-lourds. Afin de limiter les nuisances que risque engendrer cette évolution et pour les accompagner, le Département a décidé de mettre en place un pacte d'engagement, en association avec les élus locaux, les entreprises, des acteurs locaux ainsi que les forces de l'ordre.

Ce pacte d'engagement a pour objectif de garantir les quatre grandes thématiques suivantes :

• **les enjeux sécuritaires** : pour garantir la sécurité usagers de la route, mais également des riverains qui subissent aussi les nuisances de cette forte augmentation du trafic PL.



Camions traversant l'agglomération de LA TOUR BLANCHE

• **Les enjeux environnementaux** : pour répondre aux enjeux climatiques et de santé en limitant les émissions de CO₂, afin de garantir les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050.

• **les enjeux économiques** : pour protéger, les acteurs de ce pacte, sur les stratégies à mettre en place pour garantir une bonne stabilité de fonctionnement, mais aussi les acteurs locaux pour conforter les atouts historiques, culturels et économiques de ce territoire.

• **les enjeux sociaux** : pour améliorer le cadre de vie des habitants du secteur et aussi permettre le développement de l'accueil et des diverses activités touristiques de cette région.

Ce pacte d'engagement a permis de définir, en concertation avec les acteurs locaux, des itinéraires poids-lourds en concertation avec les entreprises et les transporteurs du secteur (cartes des itinéraires poids lourds en fin de document).

Le pacte a été signé le 21 février 2024 par l'ensemble des acteurs impliqués et débouchera sur les engagements suivants :

- pour le Département : mise en place de restrictions de tonnage sur certains axes, aménagements de sécurité, et accompagnement des communes.
- pour les Communes : réalisations d'aménagements de sécurité en agglomération.
- pour les sites industriels de Bourg-des-Maisons : préciser les itinéraires dans les négociations avec les transporteurs, actions de communications et de formations des chauffeurs pour la prise en compte des itinéraires retenus.
- pour les transporteurs : respects des itinéraires et remontées des informations pour l'amélioration de ces itinéraires.
- pour les Forces de l'Ordre : contrôles réguliers du respect des itinéraires retenus.

La signalisation correspondante aux restrictions de tonnage a d'ores et déjà été mise en place par le Département et elle sera mise en application dès le 5 juin 2024.

Au travers de cette feuille de route, le Département souhaite articuler le développement économique de ce secteur tout en assurant la sécurité et la qualité de vie des habitants de ce territoire : des communes respirables, apaisées, attractives, faisant une large place aux échanges.

Cartes des itinéraires poids lourds :

